



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 10 septembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée mondiale de prévention du suicide Le ministère de la Santé et de la Prévention poursuit son action au plus près des personnes à risque suicidaire

La prévention du suicide est un enjeu majeur de santé publique, renforcé par le contexte actuel post-crise sanitaire COVID et ses répercussions sur la santé mentale des Français. Cette priorité du ministre de la Santé et de la Prévention, M. François BRAUN, et de la ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, Mme Agnès FIRMIN LE BODO, inscrite dans la Feuille de route santé mentale et psychiatrie lancée en juin 2018, a été réaffirmée à l'occasion des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie en septembre 2021 et se déploie activement dans les territoires.

Bien que le taux de suicide tende à baisser depuis 20 ans, près de 9 000 décès par suicide, soit près d'un suicide toutes les heures, et 200 000 tentatives de suicide sont comptabilisés chaque année en France.

Le suicide est un phénomène complexe qui résulte de l'interaction de nombreux facteurs (**biologiques, psychologiques, sociaux et environnementaux**) de mieux en mieux connus.

La stratégie nationale de prévention du suicide se compose ainsi d'actions coordonnées au plus près des personnes à risque suicidaire :

- **Le maintien du contact avec les personnes ayant fait une tentative de suicide** : le [dispositif Vigilans](#) de recontact des personnes ayant fait une tentative de suicide, qui a prouvé son efficacité pour prévenir les récurrences suicidaires, est aujourd'hui opérationnel dans 17 régions sur 18, dont 4 régions d'Outre-mer.
- **Des formations au repérage, à l'évaluation du risque suicidaire et à l'intervention de crise auprès des personnes en crise suicidaire**. Ces formations renouvelées en 2019, avec des contenus adaptés aux rôles et compétences des personnes formées, depuis les citoyens volontaires « sentinelles en prévention du suicide » jusqu'aux professionnels de santé, ont pour objectif de créer des réseaux de personnes ressources dans chaque région.
- **Des actions ciblées pour lutter contre le risque de contagion suicidaire, notamment grâce au [programme PAPAGENO](#)**. Les personnes exposées directement ou indirectement à un événement suicidaire sont plus à risque d'avoir des idées suicidaires, ou même de passer à l'acte. Au niveau individuel, être exposé à un suicide multiplierait

de 2 à 4 le risque de geste suicidaire. Exemples d'actions mises en œuvre : identification des zones à risque (hot-spots suicidaires) pour permettre des mises en sécurité de ces lieux ; formation des journalistes et interventions dans les media, pour éviter un effet d'identification et faire du traitement médiatique d'un suicide une occasion de prévention.

- **La mise en place depuis le 1^{er} octobre 2021 du 3114, le numéro national de prévention du suicide.** Gratuit, accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur l'ensemble du territoire (métropole et Outre-Mer), ce numéro d'appel permet d'apporter une réponse immédiate :
 - Aux personnes en détresse psychique et à risque suicidaire,
 - A l'entourage des personnes à risque suicidaire,
 - Aux endeuillés par suicide,
 - Aux professionnels en lien avec des personnes suicidaires qui souhaitent obtenir des avis ou conseils spécialisés.

Le 3114, c'est déjà 13 centres répondants en régions (de nouveaux centres viendront renforcer le dispositif en 2022 et 2023), 169 professionnels hospitaliers spécifiquement formés (infirmiers et psychologues) placés sous la supervision d'un psychiatre, et plus de 140 000 appels cumulés depuis l'ouverture.

En complément de cette ligne nationale, de nombreuses associations sont impliquées et proposent un soutien aux personnes en souffrance comme l'association Nightline France dédiée à la santé mentale étudiante à laquelle François BRAUN et Agnès FIRMIN LE BODO ont rendu visite le vendredi 9 septembre 2022. Ces services d'écoute et d'accueil, partenaires de la Stratégie nationale de prévention du suicide, sont anonymes et gratuits.

Informé, repérer plus tôt, maintenir le lien et renforcer l'offre de soin et de prise en charge des personnes à risque suicidaire sont au cœur de l'ambition du ministère de la Santé et de la Prévention pour agir résolument en faveur de la prévention du suicide.

Pour plus d'informations :

- [Ministère de la Santé et de la Prévention](#)
- Numéro national de prévention du suicide : [3114](#)

Contacts presse :

Cabinet de M. François BRAUN

sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60

Cabinet de Mme Agnès FIRMIN LE BODO

sec.presse.cabotps@sante.gouv.fr